Congrès de la brasserie française. — Un Congrès de la brasserie française aura lieu à Lille les lundi, mardi et mercredi 2, 3 et 4 juin prochain. Voici le programme de ces trois journées :

Lundi 2 juin, 3 heures. — Réception de MM. les brasseurs à la Mairie de Lille. Les vins d'honneur seront offerts par la municipalité.

Trois heures. — Ouverture du Congrès, salle du Conservatoire, place du Concert, sous la présidence de M. le président de l'Union des syndicats de la Brasserie française.

Examen des projets de M. le ministre des finances concernant la brasserie; leurs conséquences.

Conférence par M. Duclaux, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris : Le Laboratoire de Paris.

Sept heures. — Grand banquet par souscription à l'Hôtel du Maisniel.

La musique des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lille se fera entendre pendant le repas.

Mardi 3 juin, dix heures. — Visite de la brasserie Vandame frères. (Fermentation haute, système lillois), et lunch offert par le Syndicat des brasseurs de Lille.

Trois heures. — Suite du Congres, salle du Conservatoire : Impôts sur la bière. — Etude de législation comparée.

Mercredi, 4 juin huit heures du matin. — Départ de Lille pour Lens par le chemin de fer : Visite des mines de Lens; visite de la malterie Courtin à Avion.

Vers midi, lunch offert par le Syndicat des brasseurs des cinq départements du Nord.

Les brasseurs qui seraient dans l'intention d'assister au Congrès sont priés d'en informer, M. Georges Vandame, brasseur à Lille, rue de la Vignette, 65.

Une violation de domicile à la Madeleine. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, trois individus en état d'ivresse ont violé le domicile de M. Daras, coiffeur, cour Frappé, rue de Lille.

Ces trois individus, en pénétrant dans cette demeure, y jetèrent le désordre et brisèrent une partie du mobilier. Ajoutons qu'ils étaient armés.

M. Daras se réfugia dans une chambre du second étage d'où il appela au secours.

MM. Edouard Duprez et Alfred Desrumaux se précipitèrent à son secours et chassèrent les trois individus qui allèrent s'installer à l'estaminet de *Ma Campagne*, chez M. Octave Duprez, où ils demandèrent une cannette de bière et un jeu de cartes.

Pendant ce temps, M. Daras courut prévenir M. Fraboulet, commissaire de police, qui se transporta à *Ma Campagne* avec le garde-champêtre Saint-Léger et mit ces trois individus en état d'arrestation.

Ce sont les nommés Henri Lecat, âgé de 23 ans, sans profession et sans domicile fixe; Jean-Baptiste Dutro, demeurant 49, rue des Postes et Maurice Goldember, fabricant de casquettes, demeurant 52, rue des Robleds, à Lille.

Tous les trois seront poursuivis pour violation de domicile, port d'arme prohibée et bris d'objets mobiliers; ils ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

C'ÉTAIT ÉCRIT!

Lorsque Vaissier naquit, un charmante fée
Répandit tant de fleurs sur son coquet berceau,
Que l'amour des parfums devint sa destinée ;
C'est ainsi qu'il devait créer l'exquis « CONGO ».
Au maître-Savonnier de Roubaix, un client de Russie. 22639d

CONCERTS & SPECTACLES

COSMORAMA, 24, rue de la Gare, Roubaix. Du 11 au 17 mai. *Les Pyrénées et le Midi de la France.* 50 centimes. Clôture le 19 mai. 44381

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 14 mai 1890

Présidence de M. le conseiller LEPOT

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général

1re affaire

VOLS A ROUBAIX

TÉMOINS

L'accusé nie. Constatons-le et abordons de suite les dépositions. Les témoins présents sont au nombre de dix-sept.

Les deux premiers sont MM. Desoutter, commissaire et Denis, inspecteur de police à Roubaix. La femme Vanoverberghe n'a pas seulement indiqué les vols au préjudice de Mme Desbouvries et de M. Bonnel qui n'avait même pas porté plainte. Elle a signalé et précisé les particularités de bien d'autres méfaits. Toutes ces circonstances ont été vérifiées et reconnues exactes.

Cette femme a parlé d'un vol de jumelles, d'un autre chez un épicier. Elle a donné des détails tels que ceux d'une lutte, de personnes bousculées, de l'abandon d'une casquette par les malfaiteurs. Il paraît que ces derniers avaient une provision de casquettes, des coiffes de rechange pour leurs expéditions criminelles.

En un mot, la femme Vanoverberghe était au courant de toute une série de soustractions frauduleuses. Son mari était en relations avec un certain nombre d'individus mal notés, François Vereruysse, dit *le Mabré*, qui est impliqué dans l'affaire du vol de 30 000 francs de Tournai, Amand Donné, Henri Planquart et autres. C'était, disait on, la bande à Donné.

Henri Planquart connaissait particulièrement une nommée Alida Malfait et, d'après M. l'inspecteur Denis, cette dernière lui aurait recommandé, lorsqu'il était question d'un vol au Mont-de-Piété, d'en profiter pour retirer sa montre.

Selon M. le commissaire Desoutter, l'accusé aurait dit à propos des révélations de sa femme : « Quand je sortirai de prison, je la tuerai. » Celle-ci aurait été poussée à le dénoncer, parce qu'il la laissait sans ressources et l'abandonnait avec ses cinq enfants, pour vivre en débauché.

Appelée à déposer comme témoin, elle déclare que les camarades de son mari avaient de fausses barbes, recouraient à des déguisements. Ils parlaient entre eux un argot qu'elle ne comprenait pas.

Elle a apporte avec elle, à l'audience, et montre aux magistrats de la cour, non-seulement un certificat en sa faveur, mais des livrets de fournisseurs, pour prouver que son mari ne payait rien. Une lettre de M. le juge de paix estime qu'il conviendrait de destituer celui-ci de la puissance paternelle sur ses enfants, pour la confier à sa femme.

Nous assistons ensuite à un défilé de témoins moins importants. On entend successivement Louis Pontzeele pour un détail relatif à une baladeuse, Achille Daubreuil et la femme Marelim sur l'enlèvement d'une malle ou d'un coffre de chez l'accusé, Mme Desbouvries au sujet des vols dont elle a été victime, la femme Vanvelden qui a acheté à cette dernière de l'étoffe de Vichy semblable à celle volée.

Louis Florin et Emile Herbaut, employés de M. Bonnel, reconnaissent, à certains signes particuliers, le vilebrequin qui figure parmi les pièces à conviction. Louis Castelain qui n'est pas présent à Douai, l'a également reconnu au cours de l'instruction.

L'accusé prétend avoir acheté cet outil avec d'autres, moyennant 1 franc 50, au hameau du Beau-Chêne, à un individu qu'il a rencontré, qui s'est dit déserteur et qui se dirigeait vers la Belgique.

Arthur Rivière, âgé de 32 ans, tisserand à Roubaix vient confirmer la prétention de Vanoverberghe. Il dit avoir assisté à un semblable achat d'outils de menuisier à un inconnu.

M. l'inspecteur de police Denis est alors rappelé Il déclare que Rivière a été plusieurs fois condamné et peut être suspecté d'être un des acolytes des Vanoverberghe, des Donne et des Vercrysse. C'est, du reste, un anarchiste militant.

Va-t-on voir se présenter dans le prétoire, pour y déposer, toutes les connaissances de l'accusé ?

Alida Malfait, autre témoin à décharge, nie l'exactitude de la partie qui la concerne, dans les déclarations de la femme Vanoverberghe. Elle nie notamment avoir recommandé de reprendre, en volant, sa montre au Mont-de-piété. « Ma montre, s'écrie-t-elle, n'y a jamais été. La voilà. Ce n'est pas ce qui manque à la maison. »

Alfred Lampe, sur un point spécial, fait une déposition dont l'accusé se prévaut. Marguerite Herbaut rapporte ce propos que la femme Vanoverberghe aurait tenu : « Mon mari n'a pas d'esprit. Il aurait dû » m'écrire en prison. J'ai agi de colère d'être quittée » pour toutes ces sales femmes. » Enfin, un tisserand — ce serait un sieur Auguste Géninck — accuse la femme de l'accusé de lui avoir demandé, en le menaçant, sur son refus, de le faire également arrêter, une déposition mensongère, s'il était appelé à témoigner dans l'affaire.

Inutile de dire que la femme Vanoverberghe proteste et que le ministère public n'accepte guère les témoignages de gens pouvant être regardés, la plupart du moins, en présence des révélations mêmes du procès, comme plus ou moins compromis ou suspects.

RÉSULTAT

M. l'avocat-général Blondel prononce le réquisitoire. Me Plouvier, défenseur de Vanoverberghe, plaide l'acquittement. Il reproche à la femme de l'accusé, d'avoir amené ses enfants à l'audience, quand on juge leur père.

M. le président donne lecture des questions relatives aux vols et à leurs circonstances aggravantes.

MM. les jurés ont résolu ces questions affirmativement. Leur verdict a été muet sur les circonstances atténuantes, par conséquent refusées.

La Cour a condamné Vanoverberghe à *huit ans de travaux forcés*. Elle l'a déclaré déchu de la puissance paternelle sur ses enfants, dont la tutelle est transférée à la mère.

Cette déchéance est une nouveauté dans notre législation C'est, en effet, en vertu d'une loi du 24 juillet 1889 que les tribunaux l'appliquent maintenant dans les cas que cette loi détermine.

2e affaire — **Vol à Bergues**

Les accusés sont Alfred-Polydore-Winoc Jovet, âgé de 40 ans, et Fidèle-Louis-Augustin Cappelle, âgé de 31 ans, tous deux journaliers à Bergues et déjà plusieurs fois condamnés.

L'accusation expose que, le 17 février dernier, vers deux heures du matin, le sieur Beyaert, épicier à Bergues, fut prévenu qu'un volet et un carreau de vitre étaient brisés à la porte de son magasin.

M. Beyaert, se leva de suite et constata que des voleurs avaient pénétré dans sa demeure. Dans le magasin, le tiroir du comptoir avait été forcé et l'argent qu'il renfermait, avait été enlevé. Sur l'escalier de la cave, on trouva une casquette oubliée par les malfaiteurs. Enfin, dans la cave, on s'aperçut de la disparition de deux fromages.

Les soupçons se portèrent de suite sur Jovet et Cappelle qui avaient été vus rôdant pendant la soirée, le jour du vol. Ils furent interrogés et reconnurent les faits qu'on leur reprochait.

Ils déclarèrent que le 16 février, dans la soirée, ayant trouvé la porte ouverte, ils étaient entrés et avaient pris deux fromages. Ils ajoutèrent que plus tard, le 17, vers 2 heures du matin, ils étaient revenus, avaient brisé le volet et le carreau de vitre, puis la planche qui recouvrait le tiroir où était l'argent; ils avouèrent avoir pris une somme de 40 francs.

Reconnus coupables, avec admission de circonstances atténuantes, Jovet et Cappelle qui sont condamnés, le premier à quatre ans d'emprisonnement et le second à trois années de la même peine. Défenseurs : Mes Wallée et Proteau.

Audience du vendredi 13 mai 1890

Présidence de M. le conseiller LEPOT

Ministère public : M. MARVILLET, substitut du procureur général

1re affaire. — **Incendie à Viesly**

D'après l'accusation, le 18 mars dernier, un corps de bâtiment, abritant trois familles, était la proie des flammes. L'incendie s'était déclaré vers deux heures du matin, à la partie inférieure d'une toiture en chaume, en un point qu'il était facile d'atteindre avec la main et du côté opposé aux ouvertures des habitations détruites. Il était évident qu'une main criminelle avait allumé le feu. C'était d'ailleurs, la troisième fois, depuis moins d'une année, que le même fait se reproduisait ; mais les deux premières tentatives n'avaient pas abouti.

Quelques instants avant que l'incendie ne se manifestât, un sieur Biron, marchand de marne, se disposant à partir avec sa voiture, pour Cambrai, crut entendre quelqu'un marcher derrière lui. Se retournant brusquement, il aperçut un individu cherchant à se dissimuler en s'appuyant contre le pignon de l'édifice incendié. Etonné de cette attitude, il se dirigea vers cet homme et, comme celui-ci voulait fuir, il lui dit : « Qu'est-ce que tu fais là ? » L'autre répondit : « Ne dis rien. »

Biron l'ayant reconnu et ne se doutant pas d'un crime se dirigea vers sa voiture. Il ne tarda pas à apercevoir les flammes. Aussitôt il alla prévenir un sieur Roger qui devait partir avec lui. En lui montrant les flammes, il lui dit : « Je sais qui. Je te le dirai plus tard. »

Biron a affirmé avec énergie, que l'individu surpris par lui, au moment de l'incendie, près de l'édifice brulé et ayant voulu fuir à son approche était Adolphe Lefebvre âgé d'environ 57 ans, tisseur à Viesly, déjà condamné à 15 jours de prison pour vol.

Celui-ci s'est d'abord borné à soutenir qu'il était victime d'une confusion de la part du témoin; il a ensuite prétendu que Biron lui en voulait, parce que deux frères de son accusateur avaient été condamnés pour lui avoir porté des coups.

Lefebvre n'avait pas de motifs d'animosité personnelle contre les habitants de la maison incendiée. Vivant séparé de sa femme, il était le pensionnaire de la propriétaire de cet édifice, qui l'avait assuré pour une somme supérieure à sa valeur et aurait obtenu de la Compagnie d'assurance une indemnité dépassant le préjudice.

Lefebvre est acquitté. — Défenseur, Me Vitrant.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Pierre Guichard, menuisier à Ferrière-la Grande, est né à Boussières, le 10 décembre 1818. Il a donc 71 ans.

Défenseur, Me Bailleux.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LECOCQ-DEPETITEPIERRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Achille LECOCQ, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa 24e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 16, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 143.

Les amis et connaissances de la famille VERPLANCK-ROGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph VERPLANCK, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Newcomen, 22, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DELANGLEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis Floris-Joseph D'HALLUIN, ancien adjoint au maire, ancien administrateur des hospices et président du bureau des marguilliers, veuf de Dame Augustine DELANGLEZ, décédé pieusement à Wattrelos, le 15 mai 1890, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 17 juin, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEBOOSÈRE-CRÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Urbain DEBOOSÈRE, entrepreneur de menuiserie, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 8 heures, aux Vigiles des morts, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino.

Les amis et connaissances de la famille WATINE-WATINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Flore-Joseph WATINE, veuve de M. Julien WATINE, décédée à Roubaix, le 15 mai 1890, à l'âge de 71 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 52.

Les amis et connaissances de la famille André LAHOUST, sculpteur, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame André LAOUST, née Louise RANSONS, décédée à Paris, le 13 avril 1890, à l'âge de 32 ans, administrée des Sacrements de l'Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu

VARIÉTÉS

SOUVENIRS...

Celui qui souffre physiquement mesure sur le temps la gravité, la lenteur de ses souffrances; c'est par lui qu'il se renseigne sur leur durée et sur leur terme présumé. Souvent même ses tortures sont à ses yeux ce que seraient des verres grossissants : les jours sont interminables, les semaines lui apparaissent comme des siècles...

Mais celui qui souffre moralement devient indifférent à tout ce qui n'est pas sa peine : anéant par le malheur, il ne cherche plus à réagir contre les tristes pensées qui assombrissent son âme; son esprit semble se détacher de tout ce qui porte l'apparence d'une consolation pour s'immoniliser dans une invariable fixité... Dans cette sorte de prostration, il agit comme une machine que la nécessité ou la routine mettrait en mouvement ; il perd jusqu'à la notion du temps. Les saisons qui ont un si grand empire sur notre imagination n'ont aucun pouvoir sur cette âme en peine : les beaux jours forment avec sa tristesse un contraste qui le torture. Les journées sombres, s'harmonisant avec sa souffrance, en doublent l'intensité. Rien au dehors ne peut consoler l'âme brisée; ni la nature, ni le soleil, ni les fleurs, ni les oiseaux, ni la température n'ont de prise sur les souffrances profondes.

C'est ainsi que le printemps et l'été avaient passé impuissants sur mes douleurs... Nous étions en novembre et je n'avais pas pensé encore ni aux incommodités de l'hiver que je subissais sans m'en rendre compte, ni à la rapidité du temps.

Je venais de terminer une journée bien remplie, journée de fatigues, de souffrances, de travail. Le vent s'élevait d'un ton plaintif, aigu, secouant violemment les arbres qui bordaient mon chemin. Je grelottais sans penser que j'avais froid: je regardais sans la voir la nuit qui m'enveloppait; je voyais sans m'effrayer une solitude dont le silence parlait de mort. Dans ce sentier désert où tout semblait dormir où pas un être humain ne se dessinait dans l'ombre, une souffrance indéfinie m'étreignait le cœur. Pour la première fois, j'éprouvais comme une âpre satisfaction à regarder dans cette nature parée de mon deuil, à entendre au dehors ces gémissements qui se faisaient les échos de mon âme, à regarder ces arbres frissonnants, à les entendre se plaindre et parler de mort...

Tout-à-coup, une feuille, que le vent avait détachée de son rameau, effleure ma joue ; rapide et légère comme la froide brise qui la caressait, elle allait rejoindre ses sœurs. Je remarquai seulement alors que les dernières feuilles, celles qui résistent aux premiers froids, venaient d'obéir à la loi commune, elles jonchaient le sol, se pressaient sous mes pas.

Soudain, je les vis emportées au loin, dans un tourbillon glacé qui m'envoyait leur dernière plainte. Jusque là j'avais assisté sans émoi au deuil annuel de la nature, mais à cette heure je lui trouvai un caractère si sépulcral, un bruissement si navrant, que j'entrevis, en un instant le tableau frappant de ma situation.

Ces pauvres feuilles avaient eu leur printemps; le même soleil qui les avait colorées, nourries, caressées, les avait desséchées. Elles nous avaient protégés contre la pluie, les rayons ardents du soleil; elles ne résistaient plus à la brise qui leur donnait le baiser de mort. Elles gisaient pour jamais dans l'abîme de la tombe, hier vertes encore, aujourd'hui jaunies, tapissant le sol; demain réduites en poussière. Cet arbre lui-même dont elles avaient fait le charme, la beauté, l'orgueil, leur refusait la sève de la vie et semblait s'unir au vent dans cette dernière lutte de la feuille et du rameau...

. . . . . .

C'est ainsi, me disais-je, qu'ont disparu tous ceux que j'ai aimés. Je les avais connus forts, au printemps de la vie, prodiguant les bienfaits luttant courageusement contre le vent du malheur, l'orage des épreuves, le souffle de l'adversité... ils touchaient victorieusement à un hiver s'offrant plein de repos et de clémence; mais, comme une messagère sinistre, la maladie avait posé son empreinte sur ces beaux fronts, un instant victorieux...

Ceux que j'avais vus héroïques dans le combat, courageux dans cette lutte de la vie avaient subi la loi commune. La même main qui avait ouvert leurs yeux, venait de les fermer, celui qui avait fortifié leur cœur en avait arrêté les battements. Le même ange qui leur donnait chaque jour le baiser de vie, leur donnait aujourd'hui le baiser de mort... Tristes et résignés, ils avaient quitté ce monde, et leurs regards, attachés vers le ciel, parlaient de l'espérance que conservait leur cœur.

. . . . . .

Mais l'hiver passera, me disais-je, et cette verdure qui meurt aujourd'hui, renaîtra demain, elle reviendra dans toute sa splendeur, dans toute sa beauté, décorer les rameaux en pleurs... tandis que l'implacable mort est sans printemps, sans un espoir de retour... Et les instants que nous consacrons au culte du souvenir, ce temps que nous perdons dans les regrets inutiles, les larmes, les souhaits et les vœux insensés nous rapproche chaque jour de cette même fin...

Le même instant qui nous illusionne sur leur retour, nous avance à la rencontre de ceux que nous pleurons...

Dans cette compensation générale, qui s'étend à tous les êtres de la création, se pourait-il, me disais-je encore, que Dieu ait oublié celui qu'il destinait à en être le roi.

. . . . . .

Ces tristes considérations, ce premier retour vers le passé, dont le caractère était si navrant, m'avaient conduite à mon foyer désert. Que dis-je désert?... une enfant, un ange blond m'y attendait, et cette exclamation : Maman! devenait pour mon pauvre cœur la clef du mystère que je venais de sonder, la réponse aux questions qui s'étaient ormulées dans ma pauvre âme.

Pour la première fois, je vis dans ce regard d'enfant le regard de celui que je pleurais, dans son baiser, je retrouvai la consolation, dans l'enfant je revoyais le père.... Et, serrant dans mes bras l'ange qui me restait, m'unissant à lui dans sa prière enfantine, je sentais, mon Dieu, la grande compensation que vous donnez à la veuve, le bonheur qui reste à la mère.

. . . . . .

Le printemps a reparu depuis, et, si ses fleurs pour moi ont changé de langage elles me parlent cependant encore, soit que je les consacre au culte du souvenir ou que j'en pare le front de mon enfant.

Ce doux messager ne m'apporte plus les illusions du jeune âge, ni les enivrements de la Jeunesse, mais il m'offre un second tableau, plus consolant que le premier ; en contemplant cette belle nature où la main du Tout-Puissant a passé, j'y sens, mon Dieu! que ce décor printanier, avec toute sa poésie, ses promesses, est une faible image de la compensation d'une autre vie, je sens enfin, je sens surtout, que la grande, la seule et vraie récompense est pour les chrétiens que vous réunirez dans un monde meilleur, dans un printemps prochain.

PERVENCHE.

La peptone de viande de bœuf digérée par la pepsine est le plus puissant aliment connu; M. Chapoteaut la prépare, sur une grande échelle, à l'état de pureté absolue, ce qui lui a valu le titre de fournisseur du laboratoire de M. Pasteur. C'est à elle que le Vin de Peptone de Chapoteaut doit sa grande popularité pour nourrir les personnes faibles, les anémiques, les convalescents, les diabétiques, les malades de la poitrine et tous ceux qui sont privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves. 42909—21161

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

FABRIQUE DE LINGERIE

et Broderie à la main

à **Remiremont** (Vosges)

Cette maison, si avantageusement connue et si appréciée par sa clientèle depuis de nombreuses années, vient de mettre en **VENTE**, pour la **SAISON D'ÉTÉ** un choix superbe de modèles nouveaux pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :

***Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes, Pelisses cachemire et piqué, Robes de baptême*, etc., etc.**

CHOIX MAGNIFIQUE

DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS ET TAIES BRODÉS

Prix exceptionnels

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

Grand choix d'articles pour 1re communion

Le principe absolu de la Maison des **Fabriques Parisiennes** est de **vendre entièrement de confiance** les **articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

Pour les éviter

Pour éviter maux de tête, manque d'appétit embarras d'estomac, nous ne saurions trop vous conseiller l'emploi des **PILULES GICQUEL.** Elles sont aussi très efficaces contre les névralgies, les étourdissements, les congestions. Elles sont employées avec grand succès contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **PILULES GICQUEL**, à 1 f. 50 la boîte. 22637d

A. BOUTRY, ENTREPR

36, Rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES

TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE. PLAFONNAGE

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'engorgement des glandes du cou, les faire fondre et ramener l'appétit, le Sirop de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Ce, est prescrit par tous les médecins à la place du sirop antiscorbutique. C'est un dépuratif par excellence dans lequel l'iode est combiné avec le suc de cresson. 42977—21208

NORD

La Fédération des sociétés de tir réduit du Nord et du Pas-de-Calais donnera, les 18, 25 et 26 courant, son concours annuel.

C'est la société *La Cominoise* qui est chargée d'organiser le concours fédéral de 1890, en son local à l'hôtel de ville.

Le concours comprend la cible au fusil Gras réduit et à la carabine Flobert. Il réunit chaque année 2 à 300 tireurs.

Les prix, composés en majeure partie de dons, sont d'ordinaire très beaux. Les adhésions sont reçues jusqu'au 21 courant.

MARCHÉS A TERME

Cours du 16 Mai 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SEC. A TRAME		TYPE A B QUAL. P. TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	5.50	....	5.45	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.50	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.45	5.45	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	5.70	5.675	5.55	....	6.20	6.20	5.85	....	5.80	....	5.90	5.90	....	....	5.575	5.575	5.75	5.75
Juin	....	....	5.65	....	5.525	5.525	6.20	6.20	5.85	....	....	....	5.95	....	....	....	5.575	5.60	5.80	5.80
Juillet	....	....	5.625	....	5.525	....	....	....	5.85	....	....	....	6.00	....	....	....	5.55	5.575	5.80	5.80
Août	....	....	5.625	5.625	5.525	....	....	....	5.80	....	....	....	6.00	....	....	....	5.55	5.55	....	....
Septembre	....	....	5.625	5.625	5.525	....	....	....	....	....	....	....	5.90	5.90	....	....	5.55	5.55	....	....
Octobre	....	....	5.625	5.625	5.525	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.55	5.55	....	....
Novembre	....	....	5.625	....	5.525	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.55	5.55	....	....
Décembre	....	....	5.625	....	5.525	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.55	5.55	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.72	1.72	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.72	1.72	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.72	1.72	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	4.525	4.525	....	....	....	....	....	....	....	....	6.075	....	5.95	....	....	....	1.70	1.70	1.67	1.67
Juin	4.525	4.525	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.70	1.70	1.67	1.67
Juillet	4.525	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.825	....	....	....	1.715	1.71	1.67	1.67
Août	4.50	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.725	1.72	1.67	1.67
Septembre	4.475	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.73	1.725	1.67	1.67
Octobre	4.475	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.73	1.72	1.67	1.67
Novembre	4.475	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.73	1.72	1.67	1.67
Décembre	4.475	4.50	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.85	....	....	....	1.73	1.72	1.67	1.67

FEUILLETON DU 17 MAI 1890. — No 32

SUR LE SEUIL

Par LÉON DE TINSEAU

XVIII

Que pouvait faire, en face de cette douleur exaspérée, la compatissante Kathleen, sinon de pleurer toutes les larmes de ses yeux ? Elle n'avait garde d'y manquer, bien que, depuis vingt-quatre heures, elle ne fît autre chose, et le spectacle de désolation éclatant à côté de lui eut du moins pour résultat de rendre à Sénac un peu d'empire sur lui-même. Ce fut lui qui se vit forcé de la consoler. Il voulut même la conduire à la gare ; il prit son billet pour Dublin et, lorsqu'il rendit à la digne femme le porte-monnaie qu'elle lui avait confié pour cette opération, il est probable que le contenu de la modeste bourse n'avait pas diminué d'un louis.

— Ne vous verrai-je donc plus ? demanda-t-il.

— Vous me verrez encore, répondit l'Irlandaise. Elle m'a fait promettre que je serai là pour l'habiller dans sa robe blanche, et pour faire à ses cheveux leur dernière natte.

Et comme Albert, sans répondre, cachait sa figure dans ses mains, elle ajouta :

— Vous êtes fort à plaindre, monsieur. Mais vous avez trente ans ; l'avenir est devant vous ; mille moyens vous sont donnés d'occuper votre vie, même si l'oubli ne doit pas venir. Quant à moi je suis une vieille femme sans famille, sans intérêt dans l'existence, condamnée à vieillir chez des parents éloignés que je n'ai jamais vus. *Elle* était tout pour moi ! Vous avez le cœur brisé, vous qui l'avez connue pendant quelques semaines, tout au plus pendant quelques mois, vous qui l'avez vue de si loin. Jugez de ce que je dois souffrir, moi qui ne l'ai pas quittée durant sept ans, qui l'ai adorée comme une mère, servie comme une esclave.

— C'est vrai, dit Albert. Mais vous n'aviez pas pour elle ce qui va faire le tourment de ma vie : l'amour !...

Un coup de sifflet se fit entendre ; les roues tournèrent : Sénac se trouva seul, très seul, très isolé, très impuissant, affreusement petit dans son chagrin, comme le matelot tombé du bord pendant la nuit, que les